



Validation des compétences de bibliothécaire formateur des publics niveau 2

Déroulé de l'oral

Durée : 30 minutes au total, réparties ainsi :

- 10 minutes de présentation par le candidat
- 20 minutes d'échanges avec le jury.

La présentation du candidat dure 10 minutes ; elle comprend :

- 1 à 2 minutes : une brève présentation du parcours professionnel
- 5 minutes : une présentation du parcours en tant que formateur et des activités de formateur du candidat
- 3 à 4 minutes : explication du choix de la séquence présentée et analysée dans le dossier

Les échanges avec le jury durent au moins 20 minutes

L'entretien avec le jury porte sur la pratique de concepteur de formations du candidat et est destiné à apprécier la capacité du candidat à analyser sa pratique. Il s'appuie sur le dossier déposé par le candidat, et peut également porter sur la pratique de formateur du candidat. Cet échange comprend également des mises en situation.

Constitution du jury

Le jury est composé de 3 personnes :

- 1 ou 2 membre(s) des organismes « valideurs » : ENSSIB, CRFCB, URFIST. Le Président du jury sera l'un de ces membres
- 1 personnalité qualifiée, par exemple animant des formations de formateurs
- 0 ou 1 responsable de la formation des usagers, hors de l'établissement du candidat

Un jury se réunit au moins une fois par an pour l'examen des demandes d'attestation de compétences. Des jurys peuvent être organisés dans plusieurs régions, en fonction du nombre de demandes.

Une commission pédagogique établit le cadre de l'évaluation, ses critères, ses modalités, et fournit aux jury(s) toutes les recommandations et informations nécessaires pour l'évaluation des candidats et la délivrance de la certification.